

 L'ISLE SUR LA SORGUE	REFUS D'AUTORISATION DE TRAVAUX AU TITRE DE L'ACCESSIBILITE ET DE LA SECURITE DANS UN E.R.P. PRONONCEE PAR LE MAIRE AU NOM DE L'ETAT
---	--

DESCRIPTION DE LA DEMANDE		
Référence du dossier : AT08405423F0021		
Demande du : Date de demande de pièces : Dossier complet depuis le :	28/04/2023 - affichée en Mairie le : 02/05/2023	
Par :	M BRICOLAGE SAS ALUSAG FRANCOUL LOIC	Catégorie ERP : 3 Type : M
Demeurant à :	80 Cours Fernande Peyre 84800 L'Isle-sur-la-Sorgue	
Pour des travaux de :	Validation du système d'alarme incendie	
Sur un terrain sis :	80 CHEMIN DES ESPELUGUES 84800 L'Isle sur la Sorgue	

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE L'ISLE SUR LA SORGUE

Vu la demande d'autorisation susvisée,
 Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.111-8 et suivants,
 Vu l'avis de la Sous-commission départementale d'accessibilité,
 Vu l'avis défavorable du SDIS 84 (étude du dossier)
 Vu l'avis défavorable de la commission communale de sécurité en date du 09/08/2023

ARRETE

ARTICLE 1 : les travaux d'aménagement sur l'établissement susvisé ne sont pas autorisés.

L'ISLE SUR LA SORGUE, le 06/09/2023
 Pour le Maire,
 L'Adjointe déléguée à l'urbanisme,



Françoise MERLE.

INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

- DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la notification de la décision considérée. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (*l'absence de réponse au terme de quatre mois vaut rejet implicite*)